

Concours interne et externe pour le recrutement
de techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie

- session 2023 -

Rapport du président du jury

Les concours cités en titre se sont déroulés selon les modalités déterminées par l'arrêté du 6 juin 2013 (modifiées par l'arrêté du 24 juillet 2014) fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves et la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'Industrie (TSPEI).

L'arrêté du 9 mai 2023 a autorisé, au titre de l'année 2023, l'ouverture de deux concours (externe et interne) pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie (TSPEI).

Le nombre de postes offerts a été fixé par arrêté du 6 juillet 2023 à 15 pour le concours externe et à 4 pour le concours interne (soit 19 postes en tout).

Le jury a été désigné par arrêté du Secrétariat général en date du 4 juillet 2023.

J'ai présidé conformément à l'arrêté les jurys d'admissibilité et d'admission.

1. Déroulement et bilan quantitatif.

Pour cette session 2023, 87 candidats se sont inscrits au concours externe, 21 candidats se sont inscrits au concours interne.

1.1 Epreuves écrites

Elles se sont déroulées les mercredi 6 septembre et jeudi 7 septembre 2022 (concours externe) et le mercredi 6 septembre 2022 (concours interne). Y ont participé 15 candidats pour le concours externe et 4 candidats pour le concours interne.

Le jury s'est réuni le 3 octobre après-midi pour examiner les résultats des épreuves écrites.

1.1.1 Pour le concours externe, 17 candidats étaient présents lors des 2 premières épreuves, 16 candidats sont revenus pour la 3e épreuve et seulement 15 candidats étaient présents à la 4e et dernière épreuve.

Le niveau général des copies pour la note de synthèse était faible. Seuls 6 candidats sur 17 ont obtenu une note supérieure à la moyenne, alors que les correcteurs ont été plutôt souples dans leur notation.

En ce qui concerne les épreuves scientifiques, le niveau était globalement meilleur en mathématique que l'année précédente. Il y a néanmoins 8 candidats qui ont eu une note éliminatoire.

Le jury a fixé le seuil d'admissibilité à 100 points c'est-à-dire 10 de moyenne.

Après délibération du jury, 9 candidats ont été déclarés admissibles.

1.1.2 Pour le concours interne, seuls 4 candidats étaient présents aux épreuves écrites sur 21 candidats inscrits.

Pour la note de synthèse, il y a eu deux très bonnes copies et deux copies faibles.

Pour l'épreuve de math, physique, chimie, les notes étaient globalement bonnes.

Le jury a fixé le seuil d'admissibilité à 70 points c'est-à-dire 10 de moyenne.

Après délibération du jury, 3 candidats ont été déclarés admissibles.

1.2 Epreuves orales d'admission

Elles se sont déroulées le mardi 8 novembre 2022.

A l'issue de ces dernières, le jury s'est réuni et a déclaré admis :

- au titre du concours externe, 4 candidats sur les 8 candidats auditionnés.
- au titre du concours interne, 3 candidats soit la totalité des candidats auditionnés.

2. **Bilan qualitatif.**

2.1 S'agissant du concours externe,

on peut noter comme les années précédentes la défection d'un nombre très important de candidats lors des épreuves écrites par rapport au nombre de candidats inscrits au concours (17 présents pour 87 inscrits, et 15 allant jusqu'au bout des 4 épreuves).

Compte tenu des résultats des candidats aux épreuves écrites, le jury a déclaré admissibles 9 candidats. Ce nombre est sensiblement supérieur à celui des années précédentes (3 l'an passé et 5 en 2021). Ce qui veut dire que les candidats étaient globalement meilleurs ou mieux préparés puisque les épreuves écrites étaient de même niveau de difficulté.

A noter que les 9 candidats admissibles étaient des hommes alors que 2 femmes (sur 17 candidats présents) avaient passé les épreuves écrites.

A l'issue des épreuves orales, seuls 4 candidats ont pu être admis, alors que le nombre de postes offerts était de 15.

Ce constat interroge de nouveau à la fois sur l'attractivité du concours externe et le niveau des candidats qui se sont présentés cette année.

2.2 S'agissant du concours interne,

on peut noter également la défection d'un nombre très important de candidats lors des épreuves écrites par rapport au nombre de candidats inscrits au concours (4 présents pour 21 inscrits). Compte tenu des résultats de ces 4 candidats aux épreuves écrites, 3 ont pu être déclarés admissibles.

Les 3 candidats admissibles ont tous réalisé un bon entretien avec le jury. Ainsi, à l'issue des épreuves orales, ces 3 candidats ont pu être admis. A noter que la seule candidate femme présente aux épreuves écrites a été admise.

Les concours se sont déroulés dans d'excellentes conditions aussi bien du point de vue de l'organisation que des conditions matérielles des épreuves.

Fait à Paris le 30 décembre 2023

Bruno VERLON

Président du Jury